



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°728

Hebdomadaire

Le 16 octobre 2009

N° 039-09

REVALORISER LA FONCTION DE MANAGER INTERMEDIAIRE

Lors d'un colloque récent, l'Institut de l'Entreprise a publié quelques pistes de réflexion sur les limites à l'individualisation des rapports sociaux.

Nous avons noté pour notre part, les éléments suivants :

Jean-Damien Pô place le management intermédiaire « en première ligne pour la gestion des relations sociales et l'organisation du travail ». Or, ces dernières années, le management intermédiaire a été dévitalisé. Il convient donc de le replacer en tant que courroie de transmission. Mais, c'est une mission difficile et ingrate. Les leviers de motivation sont donc complexes à identifier.

Frédéric Lefebvre-Naré, consultant en stratégie, identifie quatre facteurs de frustration des cadres intermédiaires :

- la banalisation du statut de cadre,
- la rémunération stagnante, en particulier au regard de la rémunération des dirigeants,
- l'affaiblissement de leur pouvoir du fait de l'influence plus directe du niveau central,
- la réduction de leur marge de manœuvre,

Pour pallier ces difficultés, le consultant recommande de « faire évoluer les systèmes d'information (et leur usage) pour qu'ils soient l'outil des managers intermédiaires dans leur prise de décision ». Il convient en effet, de valoriser la capacité de décision et d'initiative des cadres.

En matière de rémunérations, Frédéric Lefebvre-Naré préconise de rechercher le consensus sur les niveaux de rémunération de chacun, dirigeants inclus. Il estime nécessaire de valoriser le statut des cadres « à partir de la réalité » en démontrant « le pouvoir réellement détenu par la salarié dans l'entreprise » et en lui permettant d'assumer pleinement son rôle.

Qui peut douter de l'identité de situation au regard des cadres de notre Institution ?

Alain POULET
Secrétaire Général

Sommaire : **Page 1** : Revaloriser la fonction de manager intermédiaire **Page 2** : Réponse Ucanss Bilan d'application du Protocole d'accord du 22/07/2007 concernant les personnels de direction – Communiqué confédéral : Souffrance au travail **Page 3** : CCN 8 et 9 octobre : Motion – Nomination Secrétaire Confédéral **Page 4** : Circulaire confédérale : Délibération sociale sur la modernisation du dialogue social - Agenda

UCANSS

Réponse à courrier du 31 août (cf Lettre de la Michodière 33/09)

Paris, le 29 septembre 2009

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 31 août 2009, vous souhaitez que soit fixée une réunion relative au bilan d'application du Protocole d'accord du 22 juillet 2005 concernant les personnels de direction.

Je ne vois aucun inconvénient à la tenue de cette réunion qui permettra de faire le point sur la situation des agents de direction, comme nous l'avons déjà fait en 2008.

Au regard du calendrier, force est de constater que les dates réservées pour réunir les partenaires sociaux paraissent d'ores et déjà insuffisantes pour traiter des sujets inscrits au programme de négociation : responsabilité sociale, dialogue social, prévoyance, politique de rémunération, salaires, formation professionnelle, ...

Aussi, et sans méconnaître tout l'intérêt que comporte le suivi d'application du Protocole d'accord de 2005, je vous propose de traiter ce sujet au début de l'année 2010.

Je vous communiquerai prochainement une proposition de calendrier annuel sur 2010 pour faciliter la gestion de votre planning et nous pourrons convenir alors d'une date pour traiter le bilan d'application de l'accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Renard

Directeur

COMMUNIQUE CONFEDERAL

Souffrance au travail : le lancement d'un grand chantier

La confédération Force Ouvrière participait ce matin à la réunion exceptionnelle du Comité d'Orientation sur les Conditions de Travail présidée par le Ministre du travail M. Xavier Darcos. Force Ouvrière a approuvé l'organisation d'une réunion autour du sujet de la souffrance au travail, sujet qui marque l'actualité de façon macabre et qui nécessite un travail de fond.

Au cours de cette réunion, nous avons tenu à faire part au Ministre du travail de notre volonté de demander au MEDEF la signature d'un avenant à l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail, avenant qui aurait pour objet d'ajouter l'obligation de négocier au niveau des branches professionnelles. Si l'action au niveau de l'entreprise est indispensable, il est important pour ces entreprises de disposer d'un socle commun, afin que, notamment, les TPE et les PME puissent disposer d'un point de départ et d'une matière qui les incitera à cadrer leur action.

Egalement, Force Ouvrière considère que les entreprises doivent, dans leurs relations avec leurs sous-traitants, montrer une réelle volonté de ne pas externaliser le problème des risques psychosociaux vers des prestataires plus exposés que jamais.

Par ailleurs Force Ouvrière prend acte de la volonté du Ministre de faire de l'Etat un élève exemplaire dans le traitement des risques psycho sociaux en appliquant l'ensemble des mesures nécessaires à la détection et à la prévention de ces risques aux salariés de la fonction publique, secteur où Force Ouvrière a aussi maintes fois attiré l'attention des pouvoirs publics sur la souffrance au travail.

Contact : Jean-Marc BILQUEZ

Paris, le 9 octobre 2009

Comité Confédéral National Paris, les 8 et 9 octobre 2009

(Vous retrouverez l'intégralité de la résolution sur le site Snfocos.org)

MOTION

Alors que les travailleurs paient lourdement une crise dont ils ne sont pas responsables et afin de réaffirmer publiquement les revendications de la cgt FORCE OUVRIERE, le CCN demande au Bureau confédéral et à la Commission Exécutive d'examiner les conditions nécessaires à la réussite d'un rassemblement national à Paris.

Adoptée à l'unanimité

Paris le 9 octobre 2009

Election d'un nouveau Secrétaire confédéral FORCE OUVRIERE

Suite au départ en retraite de Marie-Suzie PUNGIER, le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE a élu Pascal PAVAGEAU comme Secrétaire confédéral chargé du Secteur Economie.

Agé de 40 ans, Pascal PAVAGEAU vient de la Fédération Force Ouvrière de l'Equipement, des Transports, de l'Environnement et des Services. Il est ingénieur de l'équipement.

Circulaire Confédérale

Secteur : **Conventions Collectives**

Réf. : **MAMA.IOA.EC**

Objet : **Délibération sociale sur la modernisation du Dialogue Social**

La deuxième séance de « délibération sociale » sur la modernisation du dialogue social s'est tenue le 6 octobre au siège du MEDEF.

Cette réunion avait pour objet la délibération devant déboucher sur une négociation concernant les questions de gouvernance, réforme des IRP, partage de la valeur ajoutée et parcours professionnel des délégués syndicaux.

La délégation Force Ouvrière était composée de :

- Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU, Secrétaire confédéral
- Françoise NICOLETTA, Secrétaire fédéral FEC-FO
- Raphaël NEDZYNSKI, Secrétaire général FGTA-FO
- Isabel ODOUL ASOREY, assistante confédérale

Présidée par P. BERNASCONI, la délégation patronale a ouvert la réunion en se référant aux documents qu'elle avait fait parvenir concernant ses positions, dont ressort clairement une remise en cause des IRP (configuration, moyens...).

Chaque délégation est ensuite intervenue pour préciser les points qu'elle souhaitait voir intégrer dans la négociation.

Dans ce cadre, Force ouvrière a de nouveau défendu :

- la valorisation des salaires plutôt que de l'épargne salariale ou de l'intéressement ;
- la nécessaire amélioration des moyens des IRP et en particulier des prérogatives du CE ;
- le renforcement de la représentation des IRP auprès des organes dirigeants ;
- l'élargissement de la question des parcours professionnels à tout mandat syndical ou électif ;

De notables différences sont apparues sur le thème des IRP.

La CFDT a fait une ouverture au patronat pour une réforme de simplification, en proposant de remettre à plat toutes les prérogatives des IRP afin de faire le tri. Elle s'est aussi montrée favorable à discuter de la question de la confidentialité des informations remises aux IRP.

Sur le partage de la valeur ajoutée, Force Ouvrière a insisté sur la valorisation des salaires alors que d'autres organisations se sont concentrées sur la structure et les critères de rémunération (CFDT, CFE-CGC). La CGT a mis l'accent sur la répartition des revenus du capital et du travail.

S'agissant de la gouvernance, aucune organisation syndicale n'est favorable à la cogestion. La plupart intègrent la question de la représentation des salariés auprès des organes dirigeants et celle des prérogatives du comité d'entreprise.

Après une suspension de séance, la délégation patronale a prétendu faire une synthèse des interventions en faisant état, en vue de la prochaine réunion sur ces thèmes, de la nécessité d'aborder les points suivants :

- seuils d'effectifs, informations consultations, articulation des structures de représentation entre elles, articulation entre les lieux de décisions et l'implantation des instances représentatives ;
- articulation du droit du comité d'entreprise et du droit boursier ;
- problèmes liés au besoin de réactivité de l'entreprise et aux incertitudes de l'entreprise ;
- la confidentialité ;
- gouvernance : informations sur la stratégie de l'entreprise, la politique de rémunération, les investissements...

Force Ouvrière n'a pas manqué de relever que cette synthèse était en net décalage avec les interventions, de sorte que les contours de la négociation resteraient encore à être discutés.

Cette réunion a mis en exergue la nécessité d'être très vigilant sur les IRP, une tentative de réforme à la baisse étant sur ce thème clairement mise en œuvre.

Pour Force Ouvrière, on ne peut pas prétendre favoriser le dialogue social en recherchant, par ailleurs, la simplification des IRP et la dégradation de leurs moyens.

C'est donc sur cette base que Force Ouvrière s'impliquera lors de la prochaine réunion sur ces thèmes prévue le 19 octobre 2009.

Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU
Secrétaire Confédérale

Jean-Claude Mailly
Secrétaire Général

AGENDA

 Conseil National SNFOCOS - Reims	21 et 22 octobre
 Réunion Paritaire Nationale Prévoyance	26 octobre
 Réunion Paritaire Nationale Dialogue Social	27 octobre
 Réunion Paritaire Nationale Dialogue Social	2 Novembre
 Réunion Paritaire Nationale Rémunérations	3 novembre